



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions  
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa  
200 Kent Street | 200 rue Kent  
Ottawa, ON, K1A 0E6

04 mai, 2023

**Object:** **DEMANDE DE PROPOSITION 30000348**  
**Services de nettoyage et d'entretien – Garde côtière canadienne, Base de Southside**

### **ADDENDA N° 3**

L'addenda #3 est publié pour fournir une réponse à une question reçue pour la demande de propositions susmentionné; et pour réduire le nombre de ressources requises de 2 (deux) ressources à 1 (une) ressource, comme indiqué ci-dessous :

#### **Questions et réponses:**

Q1. Cet appel d'offres est assorti d'une période d'option d'un (1) an. Puis-je demander s'il y a une raison pour laquelle il n'y a qu'une (1) année d'option? En 2018, la précédente option d'appel d'offres consistait à prolonger la durée du contrat jusqu'à 3 périodes supplémentaires d'un an.

R1. Voir ci-joint la page 20 de 45 révisée – PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT – Article 6.4.1 - Période du contrat, datée du 2 mai 2023

Cet Addenda porte également à communiquer les modifications et mises à jour du dossier de demande de propositions énumérées ci-dessous, en raison de la question et de la réponse présentées, et de la réduction du nombre de ressources:

Supprimer entièrement: Page 20 de 45 – PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT – Article 6.4.1 - Période du contrat

Insérer: Page 20 de 45 – PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT – Article 6.4.1 - Période du contrat, datée du 4 mai 2023 (ci-jointe)

Supprimer entièrement: Page 27 de 45 – Énoncé des travaux

Insérez: Page 27 de 45 – Énoncé des travaux - Révisé Page 27 sur 43 daté du 04 mai 2023 (ci-joint)

Supprimer entièrement: Page 8 & 9 de 45 - PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3, BARÈME DE PRIX

Insérez: PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3, BARÈME DE PRIX – Révisé et daté du 04 mai 2023 (ci-joint)

Supprimer entièrement: Page 35 & 36 de 45 - ANNEXE "B" BASE DE PAIEMENT

Insérez: ANNEXE « B » BASE de PAIEMENT révisée en date du 4 mai 2023 (ci-jointe)

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs,  
Beverly Shawana  
Procurement Specialist (Consultant)/Spécialiste en approvisionnement (consultant)  
Fisheries and Oceans Canada/Pêches et Océans Canada  
Procurement Services and Procurement Hub/Les services d'approvisionnement  
Procurement Hub NCR/Centre d'approvisionnement RCN  
PH: 613-915-0113  
E-mail/courriel: [beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca](mailto:beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca)

(Révisé le 04 mai 2023)

1. à *Chargé de projet [à remplir à l'attribution du contrat]*. L'entrepreneur doit présenter des factures pour chaque livraison ou expédition; ces factures doivent s'appliquer uniquement au contrat. Chaque facture doit indiquer si elle porte sur une livraison partielle ou finale.
2. Les factures doivent contenir :
  - a. Le nom de l'entrepreneur et l'adresse physique pour le versement.
  - b. Le numéro d'entreprise de l'ARC ou le numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) de l'entrepreneur.
  - c. La date de facturation.
  - d. Le numéro de facture.
  - e. Le montant de la facture (ventilé entre les montants de poste et les montants de taxe).
  - f. La devise de facturation (si la facture n'est pas établie en dollars canadiens).
  - g. Le numéro de référence du MPO (numéro du bon de commande ou autre numéro de référence valide).
  - h. Le nom de la personne-ressource du MPO (employé du MPO qui a passé la commande ou à qui les marchandises ont été envoyées. **Remarque** : La facture sera renvoyée à l'entrepreneur si ces renseignements ne sont pas communiqués).
  - i. La description des biens ou des services fournis (fournir les détails des dépenses (comme l'article, la quantité, l'unité de délivrance, les tarifs horaires fermes de main-d'œuvre et le niveau d'effort, les contrats de sous-traitance, selon le cas) conformément à la base de paiement, taxes applicables en sus).
  - j. Les déductions correspondant à la retenue de garantie, s'il y a lieu.
  - k. Le report des totaux, s'il y a lieu.
  - l. Le cas échéant, le mode d'expédition ainsi que la date, les numéros de caisses ainsi que les numéros de pièce ou de référence, les frais d'expédition et tous autres frais supplémentaires.
3. Les taxes applicables doivent être indiquées séparément dans toutes les factures, ainsi que les numéros d'inscription correspondants émis par les autorités fiscales. Tous les articles détaxés, exonérés ou auxquels les taxes applicables ne s'appliquent pas doivent être identifiés comme tels sur toutes les factures.
4. En présentant une facture, l'entrepreneur atteste que la facture correspond aux travaux qui ont été livrés et qu'elle est conforme au contrat.

### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4013](#) (2022-06-20), Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2027 inclusivement.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Beverly Shawana

Titre : Agente des contrats (consultante)

Department: Pêches et Océans Canada

Directorate: Services du matériel et des acquisitions

Adresse : 200, rue Kent, Ottawa, ON K1A 0E6

Téléphone : N/A

Courriel : [DFOTenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOTenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca) c.c. [Beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet (*à remplir à l'attribution du contrat*)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (*à remplir à l'attribution du contrat*)

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX** (Révisé le 04 mai 2023)

Le soumissionnaire **doit** remplir le présent barème des prix et l'inclure dans son offre financière.

Les données volumétriques figurant dans le présent barème des prix sont fournies uniquement à des fins d'établissement du prix évalué de la soumission. On ne doit pas les considérer comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans le barème de prix ne signifie pas que le Canada s'engage à ce que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions corresponde à ces données. .

Dans le cadre d'un contrat subséquent, le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance qui pourraient devoir être engagés par l'entrepreneur en cas de transfert des ressources nécessaires pour répondre à ses obligations contractuelles.

L'entrepreneur sera payé pour les heures réelles travaillées aux taux horaires fermes détaillés ci-dessous.

**Période du contrat: Date d'attribution du contrat jusqu'au 30 avril 2027**

Période: Attribution du contrat jusqu'au 30 avril 2024				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'entretien des bouées</li> <li>Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>Remorque-bureau</li> <li>Remorque de sécurité du site</li> <li>Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	1	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>Remorque de sécurité du site</li> </ul>	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir: <ul style="list-style-type: none"> <li>Planchers de décapage/cire semi-annuels</li> </ul>	45	1	\$	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>

## B.

Période: 01 mai 2024 au 30 avril 2025				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'entretien des bouées</li> <li>Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>Remorque-bureau</li> <li>Remorque de sécurité du site</li> <li>Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	1	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine: Remorque de sécurité du site	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir: Planchers de décapage/cire semi-annuels	45	1	\$	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>

## C.

Période: 01 mai 2025 au 30 avril 2026				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'entretien des bouées</li> <li>Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>Remorque-bureau</li> <li>Remorque de sécurité du site</li> <li>Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	1	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine: Remorque de sécurité du site	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir: Planchers de décapage/cire semi-annuels	45	1	\$	\$

<b>TOTAL</b>	<b>\$</b>
--------------	-----------

**D.**

Période: 01 mai 2026 au 30 avril 2027				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'entretien des bouées</li> <li>• Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>• Remorque-bureau</li> <li>• Remorque de sécurité du site</li> <li>• Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	2	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine:  Remorque de sécurité du site	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir: Planchers de décapage/cire semi-annuels	45	1	\$	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>

**D. Coût Total Estimé**

<b>1. Prix total de la Période du contrat pour (somme de la colonne D pour A, B, C et D)</b>	<b>\$</b>
<b>2. TVH (15%) (sur la somme totale de #1)</b>	<b>\$</b>
<b>3. Coût Total Estimé (somme totale de #1 et #2)</b>	<b>\$</b>

(Révisé le 04 mai 2023)

**4.2** Des services de nettoyage supplémentaires doivent être fournis aux endroits ci-après, **sept (7) jours sur sept**, du lundi au dimanche inclusivement, chaque semaine de l'année civile **y compris** les jours fériés. Ces zones sont en activité 24 heures par jour. Les services doivent être offerts selon le calendrier susmentionné, à tout moment de l'année.

- **Remorque de sécurité du site, 280, chemin Southside**
  - o Bureau (salle 100)
  - o Toilettes (salle 102)

**4.3** Des services de nettoyage doivent être fournis aux endroits ci-après, **deux (2) jours par semaine**, le mardi et le jeudi de chaque semaine de l'année civile, **à l'exception** des jours fériés.

- **Hangar pour les vieux bateaux, 195, chemin Southside**
  - o Salle n° 1 et ses toilettes adjacentes, salle n° 3 et salle n° 4

#### **4.4 Jours fériés observés par le gouvernement fédéral**

- Jour de l'An
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine
- Fête du Canada
- Congé civique (premier lundi d'août)
- Fête du Travail
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
- Action de grâces
- Jour du Souvenir
- Jour de Noël
- Lendemain de Noël

#### **4.5 Niveau d'effort**

Pour les zones indiquées ci-dessus où les services de nettoyage ont lieu du lundi au vendredi, l'entrepreneur doit avoir au moins une (1) employé pour couvrir les 195, 270, 280 et 440, chemin Southside, de 7 h à 15 h.

On exige que les services de nettoyage et d'entretien requis aux endroits susmentionnés durant les fins de semaine (samedi et dimanche) et lors des jours fériés désignés du gouvernement fédéral soient offerts durant un minimum de une (1) heures par jour. L'entrepreneur déterminera la quantité d'employés requis.

#### **5.0 Exigences relatives au personnel et à sa sécurité**

**5.1** L'entrepreneur doit fournir au GI un numéro de téléphone auquel lui-même ou l'un de ses représentants peut être joint en tout temps.

**5.2** L'entrepreneur et ses employés devront fournir leurs renseignements personnels tels que leur adresse et leur date de naissance au Programme de sécurité des contrats (PSC) de Services publics et Approvisionnement Canada.

**5.3** Seuls les employés de l'entrepreneur ayant obtenu l'autorisation de sécurité requise (**cote de fiabilité**) seront autorisés à entrer sur le site.

**5.4** À la suite de l'adjudication du contrat, l'entrepreneur doit fournir au GI son nom et celui de tous les employés qui exécuteront des travaux dans le cadre de ce contrat, y compris les nouveaux employés

**ANNEXE « B »**  
**BASE DE PAIEMENT (Révisé le 04 mai 2023)**

Le soumissionnaire doit remplir le présent barème des prix et l'inclure dans son offre financière.

Les données volumétriques figurant dans le présent barème des prix sont fournies uniquement à des fins d'établissement du prix évalué de la soumission. On ne doit pas les considérer comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans le barème de prix ne signifie pas que le Canada s'engage à ce que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions corresponde à ces données. .

Dans le cadre d'un contrat subséquent, le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance qui pourraient devoir être engagés par l'entrepreneur en cas de transfert des ressources nécessaires pour répondre à ses obligations contractuelles.

L'entrepreneur sera payé pour les heures réelles travaillées aux taux horaires fermes détaillés ci-dessous.

**Services et Coûts Associés**

Le paiement sera basé sur les informations figurant sur la feuille de présence enregistrée. Si l'entrepreneur ne travaille pas une journée complète, le taux journalier sera calculé au prorata.

Pour la fourniture de tous les services, y compris tous les coûts associés nécessaires à la réalisation des travaux requis.

**Le niveau d'effort requis pour nettoyer correctement ces établissements nécessite une journée de travail de 7,5 heures.**

Période du contrat : Date d'attribution du contrat jusqu'au 30 avril 2027

Période: Attribution du contrat jusqu'au 30 avril 2024				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'entretien des bouées</li> <li>Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>Remorque-bureau</li> <li>Remorque de sécurité du site</li> <li>Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	1	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine: Remorque de sécurité du site	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir: Planchers de décapage/cire semi-annuels	45	1	\$	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>



## B.

Période: 01 mai 2024 au 30 avril 2025				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'entretien des bouées</li> <li>Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>Remorque-bureau</li> <li>Remorque de sécurité du site</li> <li>Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	1	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine: Remorque de sécurité du site	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir: Planchers de décapage/cire semi-annuels	45	1	\$	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>

## C.

Période: 01 mai 2025 au 30 avril 2026				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'entretien des bouées</li> <li>Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>Remorque-bureau</li> <li>Remorque de sécurité du site</li> <li>Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	1	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine: Remorque de sécurité du site	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir: Planchers de décapage/cire semi-annuels	45	1	\$	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>

D.

Période: 01 mai 2026 au 30 avril 2027				
Localisation des Travaux de Services d'Entretien Ménager	Niveau d'effort (Heures) (A)	Number of Resources (B)	Tarif Horaire Tout Compris (C)	Total ( A x B X C ) = (D)
Zones nécessitant des services 5 jours par semaine: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'entretien des bouées</li> <li>• Atelier de réparation de petits navires et de charpenterie</li> <li>• Remorque-bureau</li> <li>• Remorque de sécurité du site</li> <li>• Hangar pour les vieux bateaux</li> </ul>	1950	2	\$	\$
Zones nécessitant des services 2 jours par semaine:  Remorque de sécurité du site	104	1	\$	\$
Tâches supplémentaires à accomplir:  Planchers de décapage/cire semi-annuels	45	1	\$	\$
<b>TOTAL</b>				<b>\$</b>